

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 6 novembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :

« En réponse à la question parlementaire n°1291 du 4 octobre 2024 posée par les honorables députés David Wagner et Marc Baum, le Ministre de la Fonction publique a précisé que, depuis la création du Service psychosocial du ministère de la Fonction publique fin 2015, 3 900 agents ont eu recours à ce service pour des consultations individuelles. A ce nombre s'ajoutent, selon le ministre, de nombreuses interventions en équipe ainsi que diverses autres activités.

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :*

- Comment ces chiffres ont-ils évolué au cours des dernières années ?
- Est-ce qu'une augmentation ou une diminution quant au recours au service psychosocial du Ministère de la Fonction publique peut être constatée?
- Quelles autres mesures existent actuellement pour garantir la santé mentale et le bien-être des agents de l'État ?
- Des mesures supplémentaires sont-elles envisagées d'être mise en place à ces fins dans un avenir proche ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les initiatives spécifiques prévues à cet effet ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



Fernand ETGEN  
Député